

La presse vaudoise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle

Autor(en): **Maillefer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **10 (1902)**

Heft 7

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-11604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA PRESSE VAUDOISE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE

Sous l'ancien régime, il ne pouvait être question d'une presse au sens moderne du mot. Tout journal politique eût été sévèrement proscrit par LL. EE., à moins d'être un journal officieux. Il paraissait bien à Berne une *Gazette*, édition allemande et édition française, mais toutes ses affirmations étaient sévèrement contrôlées. Lausanne avait une *Feuille d'avis*, mais ce n'était qu'une simple feuille d'annonces.

Les revues littéraires n'eurent pas dans la Suisse française le succès qu'on aurait pu supposer, étant donné le goût pour l'étude et la lecture si vif chez nous. Le *Journal helvétique*, publié à Neuchâtel, sous la direction de Chaillet, homme d'esprit et écrivain d'un grand mérite, dut cesser en 1784 faute d'abonnés. Il faut croire que si on lisait beaucoup, on achetait peu, qu'on se prêtait beaucoup les ouvrages. Or si, dans un grand pays, cette manie de lire beaucoup à peu de frais est funeste aux éditeurs, elle est ruineuse pour eux dans une petite province. Le public restreint de nos cantons ne pouvait faire vivre une revue ; aussi malgré la persévérance de quelques publicistes les voit-on périr ou disparaître sans avoir enrichi leurs auteurs. Bayle, pendant qu'il était précepteur à Coppet, fonda une revue littéraire, sous le titre de *Nouvelles de la république des lettres*, à laquelle collaborèrent plusieurs professeurs lausannois, J.-P. de Crousaz, entre autres. Les savants vaudois furent aussi d'actifs collaborateurs de la *Bibliothèque italique* de Genève. La Société typographique de Lausanne entreprit en 1768 la publication de la *Gazette littéraire universelle*. Mais l'existence de la *Gazette* fut de courte durée, deux ans. Elle fut remplacée par un journal ayant le même titre que celui de Bayle : *Nouvelles de la*

république des lettres. « Ce journal, format in-12, paraissait chaque mois à Lausanne, par numéros de 132 pages chacun. Il donnait non seulement la critique des ouvrages qui paraissaient en France, mais aussi celle de pièces de théâtre, et offrait à ses lecteurs des fragments d'écrits inédits ». Malgré ses mérites, il cessa, faute d'abonnés. Les *Observations périodiques sur la philosophie et les belles-lettres* eurent le même sort. Le journalisme ne réussissait pas aux Vaudois. Un Italien réfugié à Yverdon essaya lui aussi de fonder une revue sous le titre de *Tableau raisonné de l'histoire littéraire du XVIII^e siècle*. De Felice, professeur de physique à Naples, avait dû quitter l'Italie à la suite d'une tentative d'enlèvement faite sur une dame romaine. Il vint s'établir à Yverdon (1762-1789), et fit pendant quelques décades, de la petite ville un foyer intellectuel intense. Doué d'une prodigieuse activité, il y fonda une imprimerie qu'il dirigeait lui-même et qui prospéra. Son grand ouvrage est une vaste *encyclopédie* ou *dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, parut de 1770 à 1780 en 58 volumes. De Felice écrivit lui-même un grand nombre d'articles, et s'entoura de collaborateurs de la Suisse romande. L'encyclopédie d'Yverdon a du mérite, même après l'encyclopédie de Paris. De Felice publia aussi sous le titre de *Lettre aux désœuvrés*, une espèce de chronique littéraire du temps, qui déplut à Voltaire. Le génie entreprenant et l'activité de de Felice purent mener à bien une aussi vaste entreprise que l'était l'encyclopédie ; il fut impuissant à faire prospérer le *Tableau raisonné* ; il en cessa la publication en 1783. Il faut croire, après tant d'essais, que le terrain n'était décidément pas favorable.

Le nouveau *Journal de littérature et de politique* de l'Europe et surtout de la Suisse, paru en 1787 ; dirigé par D. Chaillet, il n'eut qu'une année d'existence.

Il y eut cependant encore des amateurs. En 1786,

Lanteires fondait un *Journal littéraire*. Nous nous y arrêterons un instant pour donner une idée de ce qu'était le journalisme d'il y a un siècle. Il paraissait une fois par semaine, quatre pages in-4. Le premier numéro est du 2 décembre. En tête, un bulletin météorologique. On y peut voir, pour ceux que cela intéresse, que le 30 novembre, à 9 h. du soir, le thermomètre marquait 2° au-dessus de zéro et que la hauteur barométrique était de 26 pieds 5 pouces 6 lignes. Suit un article, *Belles Lettres*, qui rend compte de divers romans et contes parus récemment chez Hignou et Cie, à Lausanne. Suit une protestation de l'abbé Raynal : « Aux auteurs du Journal : M. M. On annonce dans les papiers publics un supplément de l'Histoire philosophique et politique des deux Judées, sous le titre « d'Idées générales sur l'état actuel du commerce. » Cet ouvrage, bon ou mauvais, m'est totalement inconnu ; je déclare que je n'ai ni directement, ni indirectement aucune part à sa composition ou à son impression. »

La chronique théâtrale est insérée sous le titre *Spectacles*. On y peut lire : « Le 18 du mois passé, on a donné sur le théâtre de cette ville le *Double mariage*, opéra nouveau en trois actes : le poème et la musique de M. Desplans, directeur du spectacle. Cette pièce a été favorablement accueillie ; on en a demandé l'auteur, qui s'est avancé fort modestement et a répondu à l'empressement du public par un discours très court, mais bien propre à augmenter l'intérêt qu'il inspirait déjà à l'assemblée. Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur cette pièce qui nous a paru fort intriguée ; nous nous contenterons seulement d'observer que l'auteur doit doublement intéresser en annonçant du talent dans l'un et l'autre genre. « Sous la rubrique *Economie* sont consignées quelques observations sur l'agriculture, comme qui dirait la chronique agricole. Le *Fait divers* s'appelle ici Événement. « Mardi dernier, un manœuvre creusait un fossé

dans une campagne voisine de la ville ; une partie du terrain élevé qui le dominait, ébranlé sans doute par la pluie qui avait précédé, se détacha tout à coup, tomba sur l'infortuné et l'écrasa de son poids. L'inspection des lieux et le témoignage des voisins prouvent qu'on n'a pu ni prévoir ni prévenir cet accident funeste ; des personnes respectables se sont empressées d'apporter des secours et des consolations à la femme et aux enfants du défunt. En déplorant ce malheur, il est doux de penser que la bienfaisance a du moins allégé pour la veuve et les orphelins le poids accablant de la perte d'un époux et d'un père. » Monsieur Dupan-Mallet, avocat à Genève, fait insérer un petit madrigal à l'adresse d'une actrice. Il proteste en même temps contre la rigidité du *Censeur universel* anglais qui n'a pas voulu insérer ces vers sous prétexte qu'ils blessent le respect dû aux choses sacrées. Le journal de Lanteires s'est montré moins prude que le journal anglais. Les vers de M. Dupan n'ont rien en effet qui blesse la morale. Suivent les *annonces-théâtrales*. « Les comédiens français donneront aujourd'hui « Les folies amoureuses », comédie en 3 actes de M. Reynard, suivi de « Félix ou l'enfant trouvé », opéra en 3 actes, musique de M. Montigny. Lundi prochain, « Le droit du seigneur », opéra en 3 actes de M. Martin, précédé du « Médecin malgré lui », comédie en 3 actes de Molière. Pour finir, les annonces mortuaires et un avis indiquant qu'on peut s'abonner tous les jours chez M. J. Lanteires. Prix de souscription, 4 Livres de Suisse.

Nous ne saurions suivre ainsi pas à pas ce journal pendant les sept années de son existence. Ce sont toujours des comptes-rendus littéraires, des faits divers, des annonces théâtrales, des articles économiques. Nous y cueillons encore quelques faits qui nous paraissent intéressants pour l'histoire des mœurs de l'époque. Ainsi nous constatons encore en janvier 1787 la fondation d'un *café littéraire*, « où

l'on peut venir lire les journaux et discourir des nouvelles de l'étranger ». Nous voyons aussi que l'on s'occupait déjà de magnétisme. Quatre jeunes filles, de 12 à 13 ans, — elles étaient un peu précoces comme on voit — demandent au rédacteur de leur révéler quelques mots de cette science qui occupe si fort leurs papas, leurs mamans et leurs frères aînés. Il leur a paru que les effets du magnatisme *étaient trop, si c'est badinage, et trop peu, si c'est tout de bon*. La rédaction embarrassée s'en tire par une boutade. « Tout ce que nous pourrions vous en dire reviendrait à l'explication que Strabon donne d'un magnétisme plus puissant et plus doux que vous excitez en nous sans peut-être le connaître. » On ne saurait se dérober d'une façon plus galante.

Le journal du 31 mars contient une question irrévérencieuse. *Lequel est le plus blâmable de l'auditeur qui dort à l'église ou du prédicateur qui l'endort ?*

Un lecteur prend la chose au sérieux et répond qu'il ne faut blâmer personne. « Si le prédicateur qui endort savait mieux faire, il n'y manquerait pas ; et si l'auditeur était capable d'occuper son esprit par des idées suivies, indépendantes des paroles qu'il entend, et qu'il ne veut pas écouter, il ne dormirait pas. Ainsi l'égalité me paraît assez bien établie entre eux. »

Nous apprenons que durant le mois de mars 1787 il est né à Lausanne 16 garçons et 7 filles. On y a béni 3 mariages.

Une lettre publiée sur la société de Lausanne nous montre qu'on n'y était pas exempt de préjugés ridicules : « Il est admis qu'une dame aimable, instruite, bonne mère, épouse fidèle, amie sincère, mais qui donne des leçons de maison en maison à un prix fixe — est d'un état bien inférieur aux nobles, riches commerçants, officiers composant une société. »

Lanteries en général ne fait pas de politique. Il ne peut cependant pas se dispenser de dire quelques mots des Etats Généraux qui venaient de s'ouvrir en France ; il s'exprime

avec une grande circonspection, et plutôt dans un sens défavorable. Le contraire eût déplu à LL. EE. « Les faiseurs de projets font des vœux ardents pour que les esprits se concilient promptement en France afin de permettre aux Etats Généraux de s'occuper un moment des rêveries qu'ils ont à leur présenter, comme si la nation n'avait rien de mieux à faire qu'à les écouter. » Lanteires jette un certain ridicule sur les doléances présentées dans les cahiers du Tiers, il en publie une parodie : « Cahier des représentations et doléances du Beau Sexe, adressé au roi au moment de la tenue des Etats Généraux. » Les doléances du tiers y sont appelées « Enorme et insolent bavardage des hommes ». En 1790, à propos d'un ouvrage du comte d'Entraigue, le journal parle des « projets destructeurs des ambitieux qui gouvernent actuellement la France ».

Au commencement de 1792 Lanteires va plus loin : « Ils ont cru trouver le bonheur dans la liberté, c'est-à-dire dans l'affranchissement de toute contrainte supérieure. Ce peuple est devenu frénétique. Ce sont des forçats qui se battent avec les chaînes qu'on leur a ôtées. » De ce tableau ressort une petite leçon de morale à l'usage des Vaudois : « En plaignant le sort d'un peuple voisin, victime de l'illusion ou de l'ambition de ses conducteurs, devenons sages par l'exemple de ses malheurs, défions-nous des suggestions perfides de ces prétendus réformateurs qui, sous le spécieux prétexte de corriger les abus, de revendiquer des droits, d'alléger notre joug, ne tendent en effet qu'à troubler notre repos, à semer la discorde, à enfanter des désordres et à précipiter dans la misère. Sentons la douceur du gouvernement sous lequel nous vivons, et jouissons en paix de notre bonheur. » A bon entendeur, salut. LL. EE. durent être fort satisfaites de ce langage, et ce n'est pas elles qui procurèrent des ennuis au journal. Ils lui vinrent de son peu d'abonnés et à la fin de décembre 1792, Lanteires cessa sa publication.

Madame la chanoinesse Polier reprit la succession, et son *Journal littéraire de Lausanne* eut huit ans de vie ; les événements de la Révolution helvétique le bouleversement général qu'ils amenèrent, firent cesser la publication de cette revue. Le dernier essai d'une publication périodique fut tenté en 1794 par Cassat, qui rédigea le *Résumé politique de la dernière quinzaine*. Il s'agissait, bien entendu, de la politique étrangère et non de politique suisse. Le journal de Cassat nous paraît bien innocent, bien anodin, prudent pour ménager les subtilités bernoises. Il parle avec circonspection de Robespierre pour qui LL. EE. eurent un faible. « S'il avait réussi, on l'eût porté aux nues, il a échoué, c'est un monstre ». Pour ne blesser personne, ni émigrés ni sans culottes, il affirme que l'ineptie est égale des deux côtés. Mais il raconte le triomphe des armes françaises en Hollande, il a quelques mots durs pour les royalistes qui essaient une réaction après le neuf Thermidor. Bref, LL. EE. ne voulaient pas qu'on racontât trop ces événements ni en bien ni en mal. Cassat reçut l'ordre de cesser sa publication. Le journalisme ne pouvait réussir sous un tel régime ; il était réservé à d'autres temps, à un autre siècle de le faire prospérer chez nous. La Révolution vaudoise fit éclore une prose abondante et copieuse.

Paul MAILLEFER.

LE GOUVERNEUR D'UN PRINCE ¹

Voici un bel ouvrage qui paraît au moment le plus opportun, celui où, grâce au prochain centenaire de la fondation du canton de Vaud en Etat souverain, l'attention va se porter de nouveau sur Frédéric-César de La Harpe. L'auteur,

¹ *Le gouverneur d'un prince. Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I^{er} de Russie.* D'après les manuscrits inédits de F.-C. de La Harpe et les sources russes les plus récentes. Lausanne, Paris et Fribourg-en-Brisgau, 1902.